

## **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 15 décembre 2025 sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 8 décembre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 14

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, PALLUEL-BLANC Célia, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

**ABSENTS REPRESENTES** : M. MENOTTO Sylvain par M. VINCENZI Walter  
M. JOGUET Mathieu par M. FRISON-ROCHE Christian

**ABSENTE** : Mme HORNECKER Justine,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MIRABAIL Jean-Pierre

---

***Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.***

### **Présentation du bilan d'activité 2025 de l'Office de Tourisme, des perspectives 2026 et du financement associé**

Messieurs Nicolas BERNARDI, Directeur, et M Nicolas BLANC, président de l'office et élu délégué au tourisme, présentent le bilan d'activité de l'année 2025 (été et hiver) de l'Office de tourisme.

Pour rappel, les principales actions menées par l'Office de tourisme sont définies dans la convention annuelle d'objectifs établie avec la collectivité pour une durée de 3 ans.

Les élus prennent connaissance du bilan de chaque service :

-service accueil : fréquentation des bureaux, point sur les résultats des enquêtes de satisfaction clientèle, animations et évènements, boutique et centrale de réservation,

accueils décentralisés, visites patrimoniales, renouvellement de la destination excellence,

-service animation : organisation des évènements portés par l'Office, soutien logistique aux associations pour leurs évènements (notamment Pierra Menta été, trail La Frison Roche, Pierra Menta, Festival de l'humour...), gestion du cinéma,

-communication : relations médias et publications, animation des réseaux sociaux, participation aux salons visant à la promotion du territoire,

-centrale de réservation : chiffre d'affaires en hausse de 11% par rapport à 2024,

-missions annexes : suivi de la TEAM Arêches Beaufort et des partenariats avec les marques, gestion des labels (dont le Flocon vert), suivi de la marque beaufortain en partenariat avec l'Office de Tourisme des Saisies et en lien avec les 3 autres communes du beaufortain.

L'Office réalise aussi les missions relatives à la gestion de l'agence postale d'Arêches (avec la contribution financière de la Poste), l'organisation du concours des maisons fleuries et le soutien à la garderie.

En 2025, au titre de la convention de fonctionnement entre la Commune et l'Office, la dotation communale s'est élevée à 688 000 € (pour un budget de 1,176 M€).

En 2026, l'office poursuivra ses missions habituelles et intégrera, au sein du service animation, la gestion de l'espace muséal de la Cayère, en cours de réalisation. Le nouvel organigramme intègre donc les moyens dédiés à ce projet, et répond aux objectifs de restructuration du service commercial et de mutualisation des compétences.

Les prévisions pour le budget 2026 intègrent une dotation sollicitée auprès de la Commune de 696 000 € (+ 1,16 %) à laquelle se rajoute une dotation annuelle de 117 000 € affectée à la gestion du site de la Cayère.

Le Conseil municipal statuera sur le montant de ces dotations lors du Conseil municipal du 26 janvier 2026.

### **Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil municipal valide une décision modificative budgétaire d'ajustement au budget général (ponts du Planay et voirie, intégration de la participation de la commune au curage de la plage de dépôt du glissement des îles).

### **Décision sur l'évolution des tarifs du chauffage urbain**

Le Conseil actualise les indices R1 et R2 applicables à la facturation des abonnés du réseau de chauffage collectif, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Ils s'établissent comme suit, en application de la formule de révision prévue au contrat :

- R1 : 60,2 € HT/MWH
- R2 : annuel 49,51 € HT /MWH

Les élus prennent connaissance de l'avancement du projet d'extension du réseau de chauffage et de remplacement de la chaudière au bois.

La négociation avec les 2 groupements pour le marché de conception réalisation est en cours, la décision interviendra en janvier 2026. La mobilisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) est également en cours, l'enjeu financier étant de bénéficiar de 480 000 € (pour le raccordement de 6 bâtiments). La subvention de l'ADEME (Fonds chaleur) est accordée pour un montant de 834 060 €. L'autofinancement communal sera couvert par des prêts bancaires.

### **Validation des subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes forêt, chauffage et CCAS.

- Budget forêt : au regard des principales charges (travaux en forêts communales, charge fiscale) et des recettes (vente des coupes de bois en baisse au regard du scolyte), il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 150 000 €.
- Budget CCAS : au regard des principales charges, il convient de confirmer le versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget général de 18 000 €.
- Budget Chauffage (fonctionnement) : il convient de confirmer le versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 50 000 € .

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

### **Validation des subventions en faveur des associations communales et supra Communales**

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission vie éducative, sports et associations s'agissant des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune et valide ces dernières pour l'année 2026 pour un montant de 161 520 € (en augmentation de 2 000 € par rapport à 2025). Les élus souhaiteraient disposer, en préalable aux arbitrages sur les subventions en faveur des associations, d'une information sur l'enveloppe disponible qu'il est possible de répartir. Les élus de la commission ont priorisé les associations intervenant à destination des jeunes et des enfants.

Il valide également l'attribution des subventions en faveur des associations d'intérêt supra communal pour l'année 2026, étant précisé que l'analyse des différentes demandes a été réalisée en partenariat avec les élus des communes d'Hauteluce, Queige et Villard-sur-Doron.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 51 450 €. Elles sont accordées par les communes aux 19 associations d'intérêt cantonal pour 34 800 € dont 16 704 € pour la commune de Beaufort (stable par rapport à 2025). Arlysère Agglomération participe à ce financement par une attribution de compensation, montant fixe depuis plusieurs

années. Ainsi, le nombre d'associations augmentant, le montant des subventions affecté à certaines associations est en réduction.

### **Demande de subvention au titre du Plan Pastoral Territorial pour la réfection du chalet d'alpage du Plagnon**

Après avoir pris connaissance du projet de réfection du chalet d'alpage du Plagnon (situé sur l'alpage des Accrays), le Conseil décide de solliciter au titre du Plan Pastoral Territorial , une subvention pour ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 56 095 €.

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 2 biens immobiliers situé à Beaufort et au Bois.

### **Régularisation foncière les Avinières (Beaufort)**

Le Conseil valide l'acquisition à l'Euro symbolique de la parcelle cadastrée section H n°2365 située aux Avinières à Beaufort, parcelle ayant fait l'objet de travaux de canalisation AEP suivant une convention d'autorisation de passage signée par le propriétaire et la Commune de Beaufort le 07 septembre 2013.

Afin de régulariser ladite convention et l'accès au réservoir des Avenières, les propriétaires indivis se sont engagés à céder gratuitement la parcelle à la Commune, les frais d'acte administratif étant à la charge de la collectivité.

### **Procédure d'acquisition d'un « bien sans maître » aux Villes Dessous**

Après avoir pris connaissance des plans de bornage relatifs à la parcelle section D n° 609 située aux villes dessous (parcelle support de l'ancien four du village déconstruit en 1976), le Conseil confirme que cette parcelle correspond au statut de bien sans maître. Les biens sans maître sont des biens immobiliers, c'est-à-dire des parcelles bâties ou non bâties, dont les propriétaires ne peuvent être identifiés : immeuble déterminé sans propriétaire identifié (inconnus, disparus ou décédés) défaut de paiement de taxe foncière depuis plus de trente ans.

La délibération, prise sur le fondement de l'article L.2121-29 du CGCT, est validée à l'unanimité et fera l'objet des modalités classiques de publicité.

### **Modification de poste responsable administratif**

Le Conseil est informé du fait que Mme Audrey BUFFET a été retenue pour succéder à Mme Marielle CHAUCHAIX, au poste de responsable administrative en charge des ressources humaines, des marchés publics et des procédures juridiques, Mme CHAUCHAIX ayant fait valoir ses droits à retraite au 01 mai 2026.

Au regard du cadre d'emploi de Mme BUFFET, il convient de modifier le poste correspondant.

## **Approbation des nouveaux statuts du SDES**

Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts du SDES pour tenir compte de l'intégration de nouvelles compétences afin de répondre aux besoins des collectivités (accompagnement pour enfouissement des réseaux secs, performance énergétique de l'éclairage public, rénovation énergétique du patrimoine bâti, mobilité électrique, production d'énergie renouvelable), le Conseil valide à l'unanimité cette modification statutaire.

## **Questions diverses**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

-le domaine skiable a été ouvert en pré ouverture les Week end des 6 et 7 décembre et du 13 et 14 décembre, l'ouverture définitive étant prévue le 20 décembre. Le taux de remplissage des hébergements pour les vacances de noel est très satisfaisant.  
Les parkings du Planay seront payant à compter du 20/12/2025

-Résidence de Tourisme la Clé des cimes : des décisions seront prises pour ce dossier, suite aux demandes de M. PELLETIER, gérant de la SCI, et en préalable au vote des budgets 2026 de la commune, après avoir pris connaissance de l'analyse financière travaillée par AGATE. La réunion de présentation de l'analyse est prévue le 15 janvier 2026.

-possibilité de postuler au prix de la construction bois organisé par FIBOIS et la Région pour la construction du chalet de Rognoux

-le jury régional a décidé de maintenir la 3eme fleur à la commune de Beaufort : les élus remercient les services communaux en charge du fleurissement ainsi que l'Office de Tourisme,

-la pose de la signalétique au Planay est en cours,

-les coupures de réseau Orange sont problématiques pour la population et les entreprises : M le Maire interviendra à nouveau auprès de l'opérateur,

-22 -ème festival de l'humour, les sommets du rire d'Arêches Beaufort : M. DUC GONINAZ Guy représentera la commune au sein du Jury,

-les voeux du maire et du Conseil Municipal auront lieu le lundi 19 janvier 2026 à 18H à la salle des fêtes de Beaufort,

-un courrier relatif à la demande de revoir les tarifs de l'eau a été adressé à Arlysère Agglomération,

-le projet Festijeux sera présenté aux élus lors d'un prochain Conseil Municipal

## **Comptes-rendus des Commissions**

**Agriculture** : la réunion avec les organisateurs de trails et les alpagistes a suscité des échanges très intéressants. Des pistes d'amélioration ont pu être évoquées.

La question des arbres secs qui menacent des habitations ou des sentiers de promenade est abordée : une communication appelant à la vigilance sera préparée

**Patrimoine** : espace muséal de la Cayère : des échanges de mise au point avec la scénographe ont eu lieu, les travaux se poursuivent et une réflexion sur les jardins partagés est en cours avec l'appui de l'AAB,

**Social** : habitat inclusif « l'Epicéa » : les demandes d'attribution de logements sont à déposer en direct à la SEM4V ; Il n'y aura plus de critère de groupe iso-ressources (niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée), les seuls critères étant d'avoir plus de 65 ans et d'adhérer au projet d'habitat inclusif

Bilan du défi anti-gaspi dans les écoles : en amélioration mais action reconduite au printemps 2026,

Garderie petites frimousses : 22 places pour cet hiver (dont 8 permanentes) la micro-crèche fonctionne bien, 7 personnels accueillent les enfants 6 jours sur 7 en hiver avec de grandes amplitudes journalières (10H). En l'absence de prestataire pour la fourniture des repas, les parents continuent à fournir les repas.

Il est rappelé que la commune alloue une subvention annuelle de 60 000 € pour le fonctionnement de la garderie



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 26 JANVIER 2026**